

10^c Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les difficultés de notre Trésorerie: un arrêt dans l'effort de déflation. — L'heure est devenue critique pour notre situation financière: le contribuable français devra-t-il payer les dettes de l'Allemagne? — Les dirigeants du Reich préparent... de nouvelles promesses!

En 1920, M. François Marsal, ministre des finances du cabinet Millerand, signait une convention avec la Banque de France, aux termes de laquelle l'Etat remboursait à celle-ci les avances consenties à raison de 2 milliards par an.

C'était s'engager résolument, encore qu'avec prudence, dans la voie de la déflation.

Or, l'actuel ministre des Finances vient de faire savoir que la Trésorerie n'était pas en mesure d'effectuer, avant le 31 décembre, tous les remboursements prévus.

D'une façon plus précise, M. de Lasteyrie réduit à 1 milliard le montant des remboursements de l'année 1922 et des années prochaines.

Dans sa portée pratique et immédiate, le fait ne présente pas beaucoup de gravité; il ne s'agit pas d'accroître l'inflation, mais seulement de restreindre le mouvement de déflation.

Par contre, d'un point de vue général le fait est symptomatique: il signifie la suspension de l'effort de redressement financier. Or, ceci est franchement regrettable et d'autant plus que les divers facteurs, qui ont entravé jusqu'ici notre redressement, vont accentuer leur pression.

Aura-t-on l'énergie de réagir? Il le faudrait si l'on ne veut pas que nos finances s'en aillent littéralement à la débandade...

Du point de vue financier, en effet, nous sommes placés, par suite de la carence allemande, en face d'un double risque: ou bien nous abandonnons à notre tour à l'inflation monétaire, ou bien arrêtons la reconstruction des régions dévastées.

Deux perspectives également inacceptables.

C'est un impérieux devoir de solidarité nationale que la restauration des pays envahis. Certes, il y a eu des abus, des gaspillages d'importance, puisque le ministre des finances a affirmé l'autre jour devant la Commission, l'obligation où se trouve le gouvernement, sinon de réduire sensiblement, du moins de filtrer d'une manière rigoureuse les crédits destinés à la reconstruction...

Mais parce qu'il y a eu des milliards dépensés inutilement, peut-on proposer de suspendre la remise en état de nos départements du Nord? Non, évidemment!

De même, ne pouvons-nous accepter qu'on s'abandonne aux « bienfaits » de l'inflation qui a conduit l'Autriche, la Russie et l'Allemagne à la débâcle totale.

La vérité c'est que nous en sommes arrivés au point de vue financier à l'heure critique: c'est le problème financier qui commande présentement tous nos actes, même la politique extérieure.

Notre politique financière, remarque notre confrère de la *Journée Industrielle*, domine aujourd'hui notre politique extérieure. Elle la domine en ce sens qu'elle ne lui permet plus de laisser traîner les choses. Car si les choses traînaient du fait de notre incapacité à résoudre le problème des réparations, le nouveau plan d'assainissement financier, qui s'imposera prochainement à nous, devrait chercher ses bases non plus à l'extérieur, mais à l'intérieur, — non plus sur la dette allemande, mais sur la capacité du contribuable français et sur la dette de l'Etat français. Et on pense bien que cette recherche matraque aussitôt les citoyens français aux prises entre eux. De sorte que la faiblesse de notre politique extérieure aurait abouti non seulement à l'exonération de l'Allemagne, mais au déchément de la France.

Notre pays jouit — heureusement! — de la paix sociale: allons-nous, par excès de faiblesse vis-à-vis de l'Allemagne, courir le risque de nous « déchirer » entre nous? Voilà pourtant la menace, si nous ne savons pas vouloir faire payer le Reich!

Comprendrait-on enfin en Allemagne la situation de la France et la

nécessité impérieuse pour notre pays de prendre des gages productifs pour suppléer la carence germanique?

Un fait n'est pas douteux: les dirigeants du Reich veulent éviter à tout prix cette prise de gages et, à cet effet, depuis des semaines ils mènent négociations sur négociations en vue d'apporter aux alliés des propositions qui puissent... les faire patienter.

A l'heure actuelle des pourparlers sont engagés entre le gouvernement et les milieux économiques: le cabinet s'efforce de décider les groupements industriels, commerciaux, financiers et agricoles à endosser la garantie d'un double emprunt, intérieur et extérieur.

Le chancelier Cuno voudrait, en effet, faire parvenir aux Alliés, le 31 décembre, un nouveau plan basé ainsi sur l'appui des forces économiques allemandes.

L'emprunt extérieur serait consacré entièrement à la France et à la Belgique.

L'emprunt intérieur servirait, pour les 2/3 au relèvement du mark, pour 1/3 aux réparations.

En échange de quoi, le chancelier demanderait aux alliés:

1^o d'accorder à l'Allemagne un moratoire de plusieurs années, aussi bien pour les paiements en espèces que pour les versements en nature; 2^o la réduction de la dette-réparations du Reich à un total sensiblement inférieur à celui de l'état des paiements du 5 mai 1921.

Tel est le projet du chancelier. Sera-t-il finalement accepté par les magnats de l'industrie et du commerce?

Pour nous, il convient de noter le progrès de principe.

Mais, la France a été trop bien payée de fallacieuses promesses pour s'y laisser prendre à nouveau: la parole allemande est dénuée de valeur et qui consent à s'y fier est une dupe.

M. Poincaré doit, envers et contre tout, appliquer sa maxime: *point de moratoire sans gages.*

M. D.

INFORMATIONS

La France agira seule

A la suite de la décision de la Commission des réparations constatant le manquement de l'Allemagne, le gouvernement français a décidé de demander aux puissances alliées, à l'issue de la Conférence de Paris, de prendre des sanctions collectives.

Le gouvernement français a décidé, dans le cas où les puissances alliées n'accepteraient pas cette proposition, que la France agirait seule.

L'attitude des Américains

Le bruit court avec persistance, dans les milieux berlinois que le gouvernement de Berlin a effectué à Washington une démarche officielle pour demander au gouvernement des Etats-Unis s'il avait l'intention d'envoyer en Allemagne une commission d'experts chargée de déterminer la solvabilité du Reich dans la question des réparations.

Dans les milieux diplomatiques alliés de Berlin, cette nouvelle n'a causé aucune surprise, mais on s'accorde à considérer la démarche du Reich comme vouée fatalement à un insuccès.

Le président Harding et la proposition Borah

Les nouvelles puisées à bonne source permettent d'affirmer que le président Harding accepterait la réunion d'une Conférence économique internationale, comme l'a proposé le sénateur Borah, sous les réserves suivantes:

1^o Les Etats-Unis ne se croiraient pas liés par tous les arrangements faits dernièrement, ni par aucune des obligations du traité de Versailles; 2^o Les Etats-Unis refuseraient expressément de prendre en considération l'annulation des dettes alliées; 3^o Le gouvernement américain ne devrait être sollicité pour aucun emprunt européen.

Réduction du nombre des magistrats soviétiques

Le commissariat du peuple aux finances a proposé au gouvernement

de Moscou d'effectuer une nouvelle réduction du nombre des magistrats soviétiques.

D'après le projet établi, 50 0/0 des magistrats seraient licenciés le 1^{er} février prochain.

L'Angleterre refuse d'évacuer Mossoul

Lord Curzon vient d'adresser à la délégation turque une nouvelle note au sujet de Mossoul. Dans cette note, il répond à tous les arguments invoqués par les Turcs et réitère formellement son refus d'examiner la restitution du vilayet de Mossoul et de poursuivre la discussion à ce sujet. Il ajoute que la Grande-Bretagne est décidée à garder ce vilayet, quels que soient les arguments que les Turcs pourraient invoquer, et que seule une rectification de la frontière nord pourrait être envisagée.

Salonique port franc

On apprend que le gouvernement grec a l'intention d'offrir à la Roumanie et à la Tchéco-Slovaquie une zone franche dans le port de Salonique, comme il l'a déjà fait pour la Yougoslavie. Les trois zones seraient ainsi de Salonique une sorte de port franc. Cette décision d'Athènes doit être mise en rapport avec les bruits d'adhésion de la Grèce à la Petite-Entente. Les commerçants de Salonique le déplorent, affirmant que la Grèce a en substance renoncé à ses droits souverains.

Le gouvernement grec veut faire des économies

Le gouvernement a signé avec la Banque nationale une convention d'émission de papier-monnaie de six cents millions de drachmes. Il a, de plus, décidé la suppression des légations de Grèce à Tokio, Rio-de-Janeiro, Madrid, Bruxelles, Stockholm, Vienne, Budapest, et Berne, pour des raisons d'économie.

La famine en Crimée

Les informations parvenues de Moscou annoncent que la Commission instituée en Crimée pour la liquidation de la famine, a constaté une aggravation de la situation provoquée par l'insuffisance de la récolte. On peut dire qu'actuellement la moitié de la population de la Crimée souffre de la faim. Pour le ravitaillement, durant les trois premiers mois de 1923 les autorités disposent à peine de 250.000 pouds de blé.

La traite des jaunes

D'après un télégramme de Hong-Kong, la traite des jaunes qui se pratique encore dans toute la ville, va disparaître bientôt complètement.

Une loi nouvelle, dite bill de Hong-Kong, élaborée par le Parlement, stipule, en effet, que l'application du système Mutsai devient illégale, et décreta que les esclaves ne seront plus considérés désormais comme étant la propriété de ceux qui s'en sont rendus acquéreurs. Cependant, les personnes qui ont acheté des jeunes filles ou des garçons et qui les emploient à des travaux domestiques pourront les conserver s'ils obtiennent l'autorisation des parents. Enfin, toute femme restant volontairement en esclavage devra être appointée.

Tremblement de terre en Nouvelle-Zélande

Une secousse de tremblement de terre, qui a duré quelque temps, a été ressentie en Nouvelle-Zélande. On craint qu'il n'y ait des dégâts dans les campagnes. Des fissures se sont produites sur la plage de Waikuku, des maisons en certains endroits ont vacillé de façon alarmante.

Un banquet de jeunes gens!

M. Meeker, un globe-trotter et conférencier, actuellement âgé de 92 ans, vient d'inviter, à New-York, à un grand dîner de nouvel an, tous les jeunes gens de plus de 90 ans. M. Meeker demande seulement que les postulants produisent leur acte de naissance, afin de prouver qu'ils sont dans les conditions requises.

Un « petit » Noël d'un million

Un buraliste, M. Grisoni, vient de recevoir un joli cadeau de Noël: il a été avisé qu'il hériterait de un million laissé par un oncle décédé à Marseille.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 1899

Tirage du 26 décembre 1922
Le numéro 388.331 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs: 28.535, 839.010.

Chambre des Députés

Séance du 26 décembre 1922

Dans la séance du matin la Chambre discute le projet adopté avec modification par le Sénat tendant à réserver des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmité de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre. Sur question, le Ministre répond que la liste des emplois vacants sera publiée à l'Officiel. Le projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du budget des P. T. T. Sur le chapitre 17 (relatif à l'exploitation, agents des services), M. Bézard soutient un amendement demandant le rétablissement du crédit de 242.644.654 fr. qui a été réduit de 1.080.000 fr. Cet amendement est adopté et le chapitre 17 est voté. M. Duval, sur le chapitre 18 demande le rétablissement de la distribution du dimanche dans toutes les campagnes. Le ministre répond qu'il étudie la question. Les chapitres 18 à 31 sont adoptés.

Séance du 27 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre a continué la discussion du budget des P. T. T. M. Laffont déclare qu'il faut reviser certains tarifs postaux qui sont actuellement prohibitifs. Le budget des P. T. T., le budget de la Caisse d'épargne sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote un projet tendant à accorder des primes aux cultivateurs pour les surfaces ensemencées en blé, seigle, méteil.

Le Chambre discute le projet des douzièmes provisoires. M. Méunier déclare que ce système ne peut pas durer. Il propose de voter pour 1923 un budget pour les 15 mois et finit le 1^{er} avril 1925. Les douzièmes sont demandés pour janvier et février. Ils s'élèvent à 3.240.179.015 fr. pour le budget général et à 473.263.178 fr. pour les budgets annexes. M. le prince Murat déclare qu'il s'abstiendra dans le vote.

Il affirme que les rapporteurs radicaux et radicaux-socialistes ont déposé leurs rapports en retard. Un vif incident se produit entre le prince Murat et M. Borrel: un pugilat est évité par les huissiers. Les douzièmes sont votés.

La Chambre repousse le projet tendant à la suppression de l'article 8 concernant les bouilleurs de cru.

Sénat

Séance du 26 décembre 1922

Le Sénat discute le projet relatif à la modification de la taxe sur le chiffre d'affaires. M. Bérenger rappelle les dispositions de la loi. Il dit que cette taxe ne doit pas être de longue durée, elle doit être supprimée dès que les difficultés financières disparaîtront. M. Serre déclare que depuis la crise que subit le commerce, cette taxe soulève de vives critiques; il demande au ministre des finances de donner des instructions pour que l'administration des contributions indirectes qui est chargée de la perception de cette taxe se montre plus indulgente.

M. Buhon critique cette taxe qui, dit-il, est très impopulaire, parce qu'elle est injuste et funeste. M. François Albert parle dans le même sens. Le ministre des finances demande au Sénat de voter le projet malgré les critiques quelquefois justifiées qui sont faites. Cette taxe, en 1921, a rapporté 1 milliard 800 millions; en 1922, 2 milliards 500 millions. A l'avenir, le forfait sera établi pour les redevables faisant un chiffre d'affaires inférieur à 120.000 francs; ainsi ces redevables, au nombre de 1.187.000 ne seront plus qu'une fois par an en rapport avec les agents du fisc et « discuteront avec eux, à la bonne franquette. » Les 3 premiers articles du projet sont adoptés.

Séance du 27 décembre 1922

Le Sénat discute le projet de loi sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité obligatoire. Les 7 premiers articles sont votés. Notons que l'article 5 punit les parents dont les enfants ne vont pas à l'école d'une amende de 100 francs et de la déchéance paternelle. L'article indique que tout enfant en âge scolaire, rencontré sur la voie publique, sera conduit, par les agents de l'autorité, à l'école publique la plus voisine.

CHRONIQUE LOCALE

CIRCULAIRES !!!

Les journaux publient l'information officielle suivante:

« En quelques points du territoire, ont été signalées, en ces temps derniers, des atteintes, d'ailleurs généralement bénignes et peu nombreuses jusqu'à présent, d'affections aiguës des voies respiratoires. « M. Maginot vient de rappeler à tous les médecins militaires la nécessité de veiller soigneusement à la mise en œuvre précoce de toutes les mesures prophylactiques que pourraient éventuellement nécessiter les circonstances. »

Tout le monde ne peut qu'applaudir à ces instructions que vient de donner le ministre de la guerre au sujet de la santé des soldats.

On ne prendra jamais assez de précautions pour préserver ces jeunes gens des épidémies dont malheureusement, ils sont trop souvent les premières victimes.

Une circulaire ministérielle de ce genre est toujours lue avec intérêt. Le principal c'est de mettre en pratique ce qu'elle préconise.

Or, cette mise en pratique est difficile à faire: ceux qui sont passés par la caserne savent bien que les instructions seraient parfaites si elles étaient observées.

On sait, en effet, qu'il y a dans nos garnisons, des chefs qui ne paraissent pas avoir grand souci de la santé de leurs hommes auxquels ils imposent des marches, des manœuvres très pénibles, et cela par tous les temps.

Dans sa circulaire, le ministre de la guerre recommande de veiller « aux atteintes d'affections aiguës des voies respiratoires. »

La recommandation est bonne, en cette période de brouillards, d'humidité. Il faut donc obliger les jeunes conscrits à se couvrir, à se protéger de l'humidité, afin d'éviter les affections des voies respiratoires.

Or, pendant que le ministre de la guerre adresse des recommandations pour assurer la santé des jeunes soldats, on lit dans les journaux le fillet suivant: « Le général Lebrun, gouverneur de Lyon, commandant la 14^e région, vient d'interdire aux militaires de tous grades le port du cache-nez. »

Il est possible que le « port du cache-nez » ne soit pas une manifestation d'élegance, de « martialité ». Mais est-ce que le « port du cache-nez » n'est pas recommandé par la Faculté, à ceux qui ont les « voies respiratoires sensibles? »

Que signifie alors, cette seconde circulaire? Quand le soldat en manœuvre, arrive, en sueur, sur un bateau, où les vents soufflent avec violence, est-ce que le cache-nez ne lui est pas d'un bon secours?

Le petit rentier qui sort de son « home » pour se rendre au Cercle, ou à la réunion d'une commission quelconque dont il fait partie, se hâte par ces temps de froid et de brouillards, de se munir d'un cache-nez.

Et cependant, le petit rentier n'a pas à affronter les rigueurs du temps comme est obligé de le faire le petit soldat.

Est-ce que descendant de son auto confortable, le général, s'arrête en rase campagne, n'endosse pas son manteau, sa grande pelisse pour se protéger contre la bise glacée de décembre?

La circulaire du ministre de la guerre est excellente: mais on voit, par la note du général qu'elle ne sera d'aucun effet pour la santé des soldats.

Et il en est presque toujours ainsi dans l'armée!

La note du général sera complétée probablement un de ces jours, par une autre note relative à la coupe des cheveux et de la barbe. Et dire que nous sortons d'une période tragique qui devrait bien guérir certains grands chefs de la manie de s'occuper de pareilles mesquineries. Il est vrai qu'il faut bien que ces grands chefs s'occupent de quelque chose!...

LOUIS BONNET.

A la Chambre

L'incident de séance, mercredi, que nous signalons d'autre part, entre M. Borrel et le prince Murat, a eu son épilogue dans les couloirs.

Les deux députés, qui étaient sortis chacun par une porte distincte, ne tardèrent pas à se rencontrer dans la salle des Conférences, où ils eurent une assez vive explication.

Presque aussitôt, se présenta M. Evraud, député socialiste du Pas-de-Calais, qui est d'une forte corpulence. Comme il s'approchait du prince Murat, celui-ci demanda sur un ton brusque ce qu'il venait faire là. M. Evraud répondit qu'il venait prendre la défense d'un collègue menacé. Le député du Lot répliqua par un coup de poing. A son tour, M. Evraud riposta, mais plusieurs de leurs collègues s'interposèrent, ainsi que des huissiers. On se sait, encore, si l'incident aura des suites.

Le prince Murat interrogé sur les suites que pourraient avoir ces incidents, a déclaré que, pour sa part, il les considérait comme clos.

Doctorat en médecine

Notre compatriote M. Bernard Delbreil, fils de l'honorable docteur de Puy-l'Évêque, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en médecine, avec mention bien.

Nos félicitations au jeune docteur.

Compatriote

Notre compatriote M. Jules Deilles, originaire de Boissières, inspecteur de la Sûreté générale à Ax-les-Thermes (Ariège), est nommé à Menton (Alpes-Maritimes).

Contributions indirectes

M. Boissel, vérificateur des contributions indirectes à Tulle, est nommé à Gramat.

NOS MORTS

Jeudi sont arrivés en gare de Cahors les corps de 17 enfants du Lot morts pour la France.

A l'ouverture du fourgon funéraire, les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial habituel, en présence des autorités civiles et militaires.

Les cercueils ont été déposés dans le hall de la Compagnie et remis aux familles. Ils ont été transférés dans la soirée dans les diverses communes dont les regrettés morts sont originaires, et où ils seront inhumés.

Les berges du Lot

Nous croyons savoir que les berges du Lot, de Cahors à Capdenac, vont être remises en état, au moins au passage des écluses, et cela pour permettre au bateau l'« Impassible », vendu par l'administration à un entrepreneur de l'Aveyron, d'être traîné jusqu'à son nouveau port d'attache.

Les éclusiers ont reçu des ordres pour que ces travaux de réfection des berges et des écluses soient faits le plus rapidement possible.

Ainsi, pour le passage d'un seul bateau, le service de la navigation sur le Lot, qui était supprimé depuis quinze ans, va être rétabli.

Bourses

de l'Enseignement secondaire

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires, sont fixées, en 1923, dans tous les départements.

1. Pour les jeunes gens, le jeudi 19 avril.

2. Pour les jeunes filles, le jeudi 26 avril.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de chaque préfecture du 1^{er} au 31 mars.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le dimanche 31 décembre courant à 14 heures 30.

Ordre du jour:

Budget primitif de 1923.
Approbation du budget primitif du lycée de jeunes filles (Internat), de l'Hospice, du bureau de Bienfaisance, du bureau d'Assistance.
Demande de sursis d'incorporation.
Demande d'acquisition d'un terrain communal.

Renouvellement du Comité des Directeurs de la Caisse d'Épargne. Assistance aux vieillards. Affaires diverses, Rapports des Commissions.

Recette des Établissements de bienfaisance

A dater du 1^{er} janvier 1923, la Recette spéciale des Établissements de Bienfaisance sera transférée, rue de la Banque, n° 2. La caisse sera ouverte tous les jours non fériés de 12 heures à 17 heures.

A propos de l'incendie

M. Malric dont l'immeuble situé route de Lalbenque a été incendié, mardi dernier, nous prie d'insérer la note suivante, pour préciser les causes de l'incendie.

« Vers 8 heures, je descendis à mon garage, pour vérifier la marche de mon moteur. Ayant voulu le mettre en route, après avoir déposé ma lanterne de sûreté (que l'on a qualifiée de lampe-pigeon), sur la roue gauche de mon camion, un retour de celui-ci projeta l'essence par le carburateur, à plus d'un mètre de hauteur qui remonta enflammée sur le camion.

« A ce moment, j'appelai au secours ; les secours arrivèrent immédiatement et l'on organisa le sauvetage du camion en feu.

« Quand mon domestique arriva, le camion était presque dehors et le feu était éteint.

« J'avais cru jusqu'au lendemain que le feu avait été communiqué par ma lampe, mais c'est une grosse erreur de ma part. Les témoins de la première minute affirment, tous, qu'à leur arrivée, le grenier était en feu.

« Donc, — il ne peut en être autrement, — le feu a été communiqué au camion par des étincelles qui ont pu passer à travers le plancher en très mauvais état, et qui venaient du grenier incendié.

« C'est avec plaisir que nous donnons acte à M. Malric de sa communication.

Allumettes trop chères

Notre confrère Gau signale dans la *Dépêche* que dans diverses communes du Lot certains débitants vendent les boîtes de 50 allumettes au phosphore amorphe 0 fr. 15 au lieu de 0,10. Il n'y a pas d'objet à l'abri de la spéculation !

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. (Ancienne usine Galaup). S'adresser à l'usine.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnat de 3^e série
AVIRON CADURCIEN I
bat BEAUMONT I par 8 à 4
AVIRON CADURCIEN II
bat BEAUMONT II par 34 à 0

La journée de dimanche faillit être néfaste à nos couleurs. Notre équipe I sortit victorieuse d'une lutte épiquée menée par un adversaire qui n'avait pas hésité à modifier son 15 de façon telle que devant lui les meilleurs auraient risqué la défaite. La malchance, l'énerverment, l'arbitrage, tout se ligua contre nos équipiers. Ils sortirent vainqueurs de la plus rude épreuve qu'ils aient dû affronter. C'est fait. Le public vécut pendant cette partie des minutes angoissantes.

A l'équipe I, il faut faire confiance. Les dirigeants de l'A. C. lui donnent la leur, tout entière, et ils espèrent envers tous et contre tout la victoire le 7 janvier.

L'équipe II, malgré un déplacement très fatigant, mena devant Beaumont II la danse la plus endiablée, surtout pendant la 2^e mi-temps. Tous rivalisèrent d'ardeur et de décision prompt. La

victoire vint les récompenser et ils marquèrent 10 essais dont 2 transformés.

Le prochain match de championnat aura lieu le 7 janvier. Les équipes I et III iront rencontrer les équipes correspondantes de l'« Intime » à Toulouse. Les équipes II se rencontreront à Cahors au stade Lucien Desprats.

Dimanche prochain 31 décembre un match entre l'équipe du C. A. Briviste et une équipe de l'Aviron Cadurcien est projeté. Le public sera prévenu à temps par voie d'affiches.

Au Palais de justice

Notre tribunal va être doté de l'éclairage électrique. Des travaux d'installation sont actuellement en cours d'exécution. Ce n'était pas trop tôt que cette amélioration fut apportée dans cet immense immeuble qui éclairerait des bacs de gaz qui semblaient des falots de ronde.

Destruction des sangliers

Il a été tué, au cours de l'année 1922, dans le Lot, 802 sangliers. Les droits chasseurs ont touché de ce fait 412 primes de l'Etat et 568 primes départementales.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que l'excellente tournée Baret donnera vendredi soir 29 décembre en représentation, sur la scène de notre théâtre, l'immense succès :

DÉDÉ

Très bonne Modiste

capable d'assurer la Vente aux rayons de Mode, est demandée de suite par les Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 9 et 11, rue du Maréchal Foch, à CAHORS.

St-Denis-Catus

Election municipale. — Scrutin de ballottage à l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. le docteur Rey.

M. Hébrard, marchand de bois, 42 voix, élu; M. Laborie, 31 voix.

Lauzès

Probité. — Mlle Delfau de notre commune, avait oublié sur le comptoir de M. Jouvion, boulanger à Lauzès, son portefeuille contenant une petite somme d'argent.

Dès que M. Jouvion s'en aperçut, il s'empressa de le porter au domicile de Mlle Delfau qui fut très heureuse de rentrer en possession de son petit pécule.

Arbre de Noël et petite soirée récréative. — Notre sympathique institutrice, Mlle Bourdos, dont le dévouement à tout ce qui touche à ses élèves est si connu de tous, avait tenu à ce que ses petites écolières aient leur arbre de Noël.

Et c'est ainsi que dans la salle de l'hôtel de ville, mise gracieusement à sa disposition par M. Dalfour, maire, les élèves de notre école de filles, et une grande partie de la population de Lauzès, ont pu contempler, dimanche soir, un superbe arbre de Noël, fixement planté, et dans le feuillage duquel étaient dissimulées de vacillantes petites lumières, et portait suspendus à ses branches, des joujoux de toutes sortes, gâteaux, mouchoirs, etc.

A neuf heures du soir, les élèves, la plupart accompagnées de leurs mamans arrivèrent, ainsi que nombre d'autres personnes, voulant participer à la joie de ces gentilles et gracieuses fillettes. Toutes les places furent rapidement prises et beaucoup durent se contenter de rester dehors.

Rayonnants de joie, les petits garçons et les petites filles admiraient avec des yeux ravivés et de convoitise, les nombreux objets suspendus à l'arbre de Noël. Pour ne pas faire des jaloux, on distribua des billets, sur chacun desquels était écrit le nom d'un objet : joujou, gâteau, mouchoir, etc... et on remettait immédiatement l'objet à l'heureux gagnant.

La distribution se termina au milieu de l'exubérance et de la joie générales.

Nous ne voulons pas terminer ce petit compte-rendu sans remercier Mlle Bourdos de la petite soirée récréative qui a précédé la fête de l'arbre. Toutes les jeunes filles ont bien rempli le rôle qui leur avait été attribué. Aussi nous croyons être l'interprète de toute la population de Lauzès, en félicitant les jeunes élèves de notre école, mais nous devons des félicitations particulières à la toute jeune et gracieuse Mlle Marcelle Lacroix qui, quoique âgée de 10 ans à peine, a débité avec une mimique et un sérieux imperturbables « La note de mon cousin ». Nos félicitations vont aussi et surtout à Mlle Bourdos, pour la patience qu'elle a dû

employer auprès de si jeunes élèves, pour arriver à un si beau résultat. Elle nous a fait passer un bon moment dont nous la remercions.

St-Martin-Labouval

Syndicat des planteurs de tabac. — Dimanche dernier, 24 décembre courant, à 15 heures, au lieu de la mairie la réunion des planteurs de tabac sous la présidence de M. Louis Pons.

L'ancien bureau a été réélu à l'unanimité des membres présents et les cotisations ont été versées.

Le président a communiqué à l'assemblée une circulaire de la Fédération tendant à engager les syndiqués à désigner un ou plusieurs membres qui devront assister à une réunion qui aura lieu à Cahors le dimanche 7 janvier prochain. M. Louis Pons a été désigné comme délégué à cette réunion.

Les comptes de caisse, reconnus exacts, ont été approuvés.

Luzech

Demi-finalistes des championnats du P. A. (4^e série) : A Monpazier l'Union Sportive Luzechoise bat l'Union Sportive Monpazéroise par 11 points (3 essais) 1 but à 3 points (1 essai).

Le quatrième tour des championnats s'est terminé par une nouvelle victoire de l'U. S. Luzechoise qui touche ainsi le maximum de points dans son groupe et se qualifie demi-finaliste après avoir éliminé par trois victoires Monflanquin, Beaumont, Monpazier et Cancon par forfait.

Quatre joueurs de première équipe manquent à Luzech pour son match de dimanche 24 décembre, et à la première heure le talonneur, un avant troisième ligne et deux trois-quarts n'ont pu se rendre à Monpazier. La seconde équipe assure les remplacements et Luzech se présente avec un quinze dont l'unité et la cohésion sont bien compromises.

Dès le début du jeu la confiance renaît cependant lorsque la mêlée donne le ballon à Luzech. Les trois-quarts attaquent sur ouverture. Mais la ligne n'est pas au point et Monpazier par contre, défend bien. Il est visible que l'essai sera difficile. La ligne d'avant Luzechoise domine à la mêlée et à la touche. Longtemps néanmoins Luzech ne peut conclure. Enfin sur une belle passe du trois-quart aile, l'essai est obtenu en fin de première mi-temps.

Le but est manqué. La deuxième mi-temps confirme la supériorité de plus en plus nette de la ligne d'avant de Luzech. Le demi-mêlée dans un mauvais jour oublie tout souvent les lignes arrières et tente de s'échapper au lieu de passer le ballon.

Les ouvertures, malgré tout nombreuses, permettent 2 fois d'aller à l'essai, d'abord le long de la touche sur côté fermé, ensuite par redressement d'attaque au centre. Ce dernier essai est transformé en but.

En fin de partie Monpazier réussit un essai à la suite d'une ouverture malheureuse des avants Luzechois sur touche non loin des buts. Le ballon mal passé roule et un avant de Monpazier s'écroule sur lui derrière la ligne blanche. La fin est sifflée peu après. Luzech gagne par 11 points à 3 points.

Luzech, champion du 3^e groupe doit être opposé au vainqueur du 4^e. Un mois s'écoulera jusqu'à la prochaine partie de championnat contre Tonneins sans doute.

A nos Luzechois de se mettre sérieusement à l'ouvrage. Que les succès passés ne les incitent pas à reculer devant l'effort. Du travail, du travail encore et toujours, la victoire est à ce prix.

Puy-l'Évêque

Médaille militaire posthume. — La médaille militaire avec Croix de guerre et étoile de bronze vient d'être attribuée à titre posthume aux soldats Feydel, d'Issudal et Fayet, de Puy-l'Évêque, tombés glorieusement pour la France durant la grande guerre.

Bagnac

Arbre de Noël. — Dimanche, à trois heures du soir, une gentille fête récréative, organisée par les maitresses et les maitres de nos écoles publiques, a eu lieu à l'école des garçons. Elle a fait la grande joie de nos enfants. Un gros arbre de Noël offrait, à leurs yeux émerveillés, une foule de jouets de toutes sortes.

Après des chants variés, une gentille pièce « La Magie et la Fourmi » a été jouée d'une façon parfaite par les anciens élèves de l'école laïque des filles, à qui les applaudissements n'ont pas manqué.

Toutes nos félicitations à Mlles Bouysou, Auliac, Andurand, Cussonne, Membois, qui ont été tout à fait bien dans leurs rôles respectifs.

Enfin vint la distribution des jouets. L'arbre de Noël fut rapidement dépouillé : poupées, gâteaux, bonbons, billes, surprises, furent répartis entre tous les enfants qui repartirent tout joyeux.

St-Céré

Réinhumation. — Dimanche matin, à eu lieu la réinhumation de Jules-Paul

Cavalié, décédé à Paris en 1921, des suites de la guerre. Le corps a été placé dans la concession offerte par la ville aux victimes de la guerre.

Les obsèques ont eu lieu avec le cérémonial accoutumé. A sa mère, Mme veuve Cavalié, et à la famille, nous présentons nos sentiments de condoléance.

Adjudication. — Lundi on eu lieu à la mairie, la mise à l'adjudication de l'emplacement de fosse pour la construction d'un cimetière communal sur la mise à prix de 50 francs à payer à la ville par l'adjudicataire. Deux soumissionnaires ont pris part à cette adjudication, M. Lavinal et Edouard Ruscassie : ce dernier a été déclaré adjudicataire au prix de 230 francs de redevance à payer à la ville, pour trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1923.

Personne n'a pris part à l'adjudication du service de l'enlèvement des boues et immondices qui était fixé à 3.000 francs par an, à dater du 1^{er} janvier prochain, pour trois années consécutives.

Gourdon

L'éclairage électrique. — La ville de Gourdon possède le nouvel éclairage électrique depuis dimanche dernier.

M. Cazelle, le dévoué concessionnaire, a tenu à éclairer nos rues avant la date fixée par le bail. Toute la population était dehors, dimanche soir, pour admirer les belles installations de nos grands magasins, notamment ceux de la Ville de Gourdon tenus par MM. Aufferé, Trézouls, et de la maison d'électricité Fillion Delclaux, et juger de l'effet produit extérieurement.

Quoique l'installation ne soit pas définitive elle n'en rend pas moins de grands services déjà et paraît irréprochable.

La fête de l'Arbre de Noël. — Cette fête, dont l'innovation appartient à la nouvelle municipalité, a été parfaitement réussie.

Les deux sapins éclairés d'une profusion d'ampoules multicolores ont émerveillé tout le monde. Une affluence considérable y a assisté et toute la population scolaire et de nombreux bébés accompagnés de leurs parents ont défilé devant les charmantes et dévouées organisatrices, Mmes Davidou, Valadié, et Mlles Pons, Dalet, Anglade, qui chargeaient leurs petits bras de superbes jouets et d'exquises friandises.

Nos félicitations. — Mme Davidou et les dames de la municipalité remercient vivement toutes les personnes et les sociétés qui ont bien voulu contribuer au succès de la fête de l'Arbre de Noël par leurs dons et leur présence, ainsi que M. Cazelle qui a mis gracieusement à leur disposition un éclatant éclairage électrique.

Elles remercient également M. Fillion, l'artiste Gourdonnais dont le dévouement et le talent d'organisateur sont remarquables dans toutes les manifestations locales, des concours si précieux et si intéressés.

Visites officielles. — M. le Sous-Préfet ne recevra pas officiellement à l'occasion du premier de l'an.

Caniac

Hôtes indésirables. — Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Méjezaze, conseiller municipal et propriétaire au hameau de Gizon, entendait dans sa cour du bruit insolite. S'étant levé, sa surprise fut grande de voir et compter sept sangliers qui se pourchassaient pour manger les restes du bétail domestique. M. Méjezaze alla prendre un revolver mais, dès qu'il fut revenu sur les lieux, la bande avait disparu.

Une battue s'imposerait pour nous débarrasser de ces hôtes indésirables.

Labastide-Murat

M. Pierre Gallié a été déclaré adjudicataire du transport des dépêches de Labastide-Murat à Caniac.

Le service des dépêches était assuré auparavant par M. Eslin, auquel nous adressons nos bien sincères félicitations pour la tâche qu'il remplissait à la satisfaction des intéressés.

Salviac

A la gendarmerie. — M. Antoine Laporte, gendarme à la brigade de Salviac depuis plusieurs années est nommé en la même qualité à la brigade de Cahors.

Nos félicitations. — M. Nourrigat Jean, gendarme à Val-dampierre (Oise), est nommé en la même qualité à la brigade de Salviac.

Nos compatriotes à Paris. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Mlle Marie-Thérèse Cabanes, fille de M. Firmin Cabanes, chef de titre dans une banque Franco-Romaine à Paris, vient d'être nommée professeur de Sciences dans une importante institution de jeunes filles de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Nos bien sincères félicitations.

St-Germain

Convocation. — Les anciens prisonniers de guerre du canton sont priés d'assister

à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 31 décembre, à 14 heures, à la mairie de Saint-Germain.

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
est GRATUIT
PUISQUE CHAQUE N°
CONTIENT UN BON-PRIME
REMBOURSANT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT
Le Numéro 0.25
LE DEMANDER PARTOUT

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

La politique italienne

De Rome : C'est à l'issue du Conseil des Ministres d'aujourd'hui que les grandes lignes de l'action de la délégation italienne à la prochaine conférence de Paris seront définitivement arrêtées.

Pénible traversée de l'Atlantique

De New-York : Le paquebot français Savoie est arrivé à New-York après un voyage pénible. Le capitaine a déclaré que, depuis de longues années, il n'y avait pas eu d'aussi mauvaise traversée.

Brûlés vifs

De Dublin : Une maison a pris feu à Ballygarret : une mère et ses sept enfants, dont plusieurs en bas âge, ont été brûlés vifs.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet a examiné ce matin les différents projets qui doivent venir en discussion au Parlement avant la clôture de la session.

ON DEMANDE

Un jeune boulanger ou un apprenti
pour CAHORS
S'adresser au bureau du journal

Etude de Maître ARMAND
NOTAIRE A DECAZEVILLE

VENTE

Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Maître ARMAND, notaire à Decazeville (Aveyron), le vingt décembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur RAYSSAC Auguste-Albert, négociant, demeurant à Figeac (Lot), rue de la République, a vendu à Monsieur GRÉS Pierre, dessinateur et Madame ANDRIEU Rachel, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Decazeville, rue Cayrade, numéro 47, le fonds de commerce de chaussures exploité à Figeac, rue de la République et rue Gaviale, par Monsieur RAYSSAC, sous le nom de Chaussures Rayssac, comprenant le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, le mobilier et matériel d'exploitation, et les marchandises existant en magasin.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 10 jours qui suivront la publication de la deuxième insertion et seront reçues par Monsieur et Madame GRÉS, au siège du fonds vendu, à Figeac (Lot), rue de la République et rue Gaviale.

Pour première insertion :

ARMAND, notaire.
Imp. COUËSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

Tous les prix sont marqués chez

MANDELLI

à Cahors.

Vous désirez consacrer telle somme à un présent ? Du premier coup d'œil vous découvrez les objets dont la valeur correspond à vos désirs.

Vous choisissez sans contrainte : précieux ou modeste, votre cadeau sera parfait.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur
BERTHONNEAU Pierre,
Mercier à Castelfranc

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite faillite, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le dix-huit janvier mil neuf cent vingt-trois, jour de jeudi, à quatorze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur LA ROUSSEAU, syndic définitif de la dite faillite, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-trois du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur COUGET Elie-Robert,
mécanicien,
demeurant à Puy-L'Évêque.

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-trois, jour de mardi, à treize heures trente,

En la salle des Audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour recevoir les comptes de gestion du syndic définitif, — les vérifier, — les débattre, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent trente-sept du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

L'Affaire Froideville

PAR
André THEURIET
de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

III

— Tu peux montrer son portrait à monsieur, interrompit Mlle Somberton, en enlevant un des petits portraits accrochés près de la cheminée et en le tendant à son père. C'est une miniature peinte par un des meilleurs artistes du temps où elle était jeune.

Jacques se pencha pour examiner le cadre noir où se détachait, d'un cercle d'or, le portrait d'une jeune femme vêtue à la mode des premières années de la Restauration : robe au corsage croisé, manches très larges, cheveux noirs bouclant sous un grand chapeau rond orné de plumes. La tête était charmante, pensive et spirituelle, avec un teint blanc, des traits délicats et deux grands yeux bruns.

— Elle était fort belle, en effet, murmura Jacques ; puis il ajouta, en arrêtant de nouveau ses yeux sur la figure de Thérèse Somberton : Je trouve qu'elle ressemble à mademoiselle...

— C'était ma grand-mère, répondit la jeune fille qui rougit et se remit à son crochet.

— Oui, insista le père, la ressemblance est frappante. Thérèse Lafauche et Bernard de Froideville se marièrent à Paris et s'y fixèrent. Malheureusement, ce mariage ne leur donna pas beaucoup de satisfaction. Dès les premiers jours, ils s'aperçurent qu'ils n'étaient pas faits pour s'entendre. La jeune femme aimait le monde où elle était très choyée pour sa beauté et ses talents, tandis que le marquis, avec son caractère ombrageux et défiant, aurait voulu vivre quasiment comme un ours.

— Il faut, ajouta Thérèse en relevant la tête, expliquer à monsieur que mon grand-père était sujet à des accès d'humeur noire ; sa jalousie poussée à l'excès l'avait rendu presque maniaque. Et puis il était d'une dévotion étroite, méticuleuse, consistant surtout en pratiques superstitieuses que ma grand-mère trouvait un peu ridicules. Il surveillait sa femme avec une méfiance injurieuse, et, qui pis est, il la faisait espionner par les domestiques. Quand sa manie le prenait, il allait même jusqu'à enfermer ma grand-mère dans son appartement pendant des semaines entières. Tout cela ne créait pas à la jeune femme une existence couleur de rose. Néanmoins, elle s'armait de patience et restait d'autant plus soumise qu'elle était dans l'absolue dépendance de son mari, comme toutes les

filles sans fortune, qui font un mariage d'argent.

— Pendant près de quatre ans, reprit Somberton, la marquise ne donna à M. de Froideville aucun espoir de paternité et leur union parut devoir rester stérile, à la grande satisfaction des deux frères Froideville, qui avaient toujours compté que l'héritage de leur frère leur reviendrait. Tout à coup, vers la fin de la quatrième année, la marquise annonça à son mari qu'elle était grosse. Elle supposait que cette nouvelle adoucirait l'humeur du marquis, et que la perspective d'avoir un héritier l'amènerait à se montrer plus aimable, mais elle ne connaissait pas encore le pèlerin ! A partir du moment où il apprit la position de sa femme, M. de Froideville devint plus qu'interdit. A force de se tourmenter lui-même, une nouvelle rêverie lui avait traversé le cerveau. Ne s'était-il pas mis en tête que sa femme le trompait et que l'enfant dont elle était enceinte n'était pas de lui ? Il se mit à ruminer cette lubie ; cela devint une idée fixe, et, comme les fous ne peuvent s'empêcher de parler de leur folie, le marquis ne manqua pas de confier ses soupçons à ses frères, qui, par malice ou par intérêt, l'entretenirent méchamment dans cette odieuse supposition. Dans les derniers temps de la grossesse de sa femme, le marquis avait fini par interrompre toute relation avec elle. Il affectait de ne plus lui adresser la parole et la faisait servir seule dans son appartement, où il

n'entrait jamais. Cependant le terme approchait, et le médecin de la famille crut devoir avertir le mari que l'accouchement aurait probablement lieu avant quarante-huit heures.

Alors, monsieur, il se passa un fait d'une brutalité que je qualifierais de criminelle, si elle n'avait pas été l'œuvre d'un fou. Le lendemain du jour où il avait reçu l'avis du médecin, à six heures du matin, pendant que la marquise dormait encore, M. de Froideville, accompagné de son frère aîné, pénétra dans la chambre de sa femme et lui intima l'ordre de s'habiller en toute hâte. Puis, malgré ses protestations, ils la forcèrent à descendre dans la cour de l'hôtel où tout le monde était endormi. Une berline attelée stationnait devant le perron ; les deux frères y poussèrent la malheureuse femme. Le marquis monta seul auprès d'elle, tandis que le frère faisait ouvrir la porte de la rue. Le cocher fouetta les chevaux et on partit. C'était en hiver, les rues étaient désertes, les glaces étaient relevées, et d'ailleurs la marquise était dans un état d'abrutissement tel, qu'il ne lui vint même pas à l'esprit de crier et d'appeler au secours. Tandis que la berline roula, le marquis tout à son idée fixe, expliqua froidement à sa femme qu'il avait la conviction que l'enfant qu'elle allait mettre au monde n'était pas de lui. Il ne voulait pas, dit-il, faire du scandale, mais il était décidé à prendre des mesures pour que cet enfant ne portât pas son nom. La marquise protesta, pria,

pleura, prit le ciel à témoin de son honnêteté, mais que voulez-vous faire contre les idées d'un fou ? M. de Froideville resta inavouable. Au bout de quatre heures, on arriva dans une plaine située à la lisière de la forêt de Ramboillet, où marquis possédait un rendez-vous de chasse attendant à une ferme. A peine y fut-on installé, que la marquise, horriblement remuée par cette épouvantable aventure, sentit les premières douleurs. Un lit avait été préparé et une sage-femme du voisinage avait été appelée. Le marquis s'était retiré dans une pièce voisine et ne se montrait pas. Ce fut en présence de cette sage-femme et d'une des servantes de la ferme, que la marquise, au milieu de la nuit, accoucha d'une fille...

Somberton s'animait à mesure. Jacques écoutait avec stupeur cette histoire étrange, qui, comme l'avait annoncé le bonhomme, avait toutes les allures d'une fiction romanesque. Il se demandait si Somberton n'était pas dupe de quelque mystification, ou s'il ne s'emballait pas, en prenant pour la vérité pure une sorte de légende dramatique qui plaisait à son imagination. En même temps ses regards allaient du père à la fille, et en voyant le pur visage sérieux de Thérèse, la confiance lui revenait. Il lui semblait impossible qu'une fille si intelligente et d'apparence si raisonnable partageât les illusions de son père, dans le cas où elle ne serait pas convaincue de l'absolue exactitude de cette histoire.

IV

Le lendemain matin, continua Somberton, le nouveau-né fut déclaré à l'état-civil de la commune de Laverrière, par la sage-femme accompagnée d'un garçon de ferme et du cocher du marquis, sous le nom de Marie-Louise Lafauche, « née d'un père inconnu ».

— Mais c'était une suppression d'état ! s'écria Jacques.

— Oui, c'était un crime tout bonnement, répondit Somberton.

— Seulement, ajouta Thérèse, tu oublies de dire que le marquis n'osa pas aller jusqu'au